

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le samedi 17 novembre 2018 se tient à 9 h à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Suzelle Champoux, responsable de l'administration et messieurs François Chalifour, directeur général de la SDEG, Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement et Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Madame le préfet mentionne que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

Madame le préfet souhaite la bienvenue au nouveau maire de Lac-Drolet, monsieur Michel Ouellet et remercie l'équipe de la MRC pour la préparation du budget.

2.0

ORDRE DU JOUR

2018-183

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

- 4.1. DÉVELOPPEMENT LOCAL
- 4.2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 4.2.1. Développement entrepreneurial
 - 4.2.2. Développement industriel
 - 4.2.3. Développement touristique
 - 4.2.4. Dossier régional et structurant
- 4.3. LOISIRS ET CULTURE
- 4.4. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT
- 4.5. DÉVELOPPEMENT URBAIN

PAUSE

- 4.6. ENVIRONNEMENT
 - 4.6.1. Cours d'eau
 - 4.6.2. PGMR
- 4.7. BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
 - 4.7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$
- 4.8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 4.9. GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE

DÎNER

- 4.10. PRÉVENTION INCENDIE ET SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
- 4.11. TRANSPORT

- 4.12. ÉVALUATION
- 4.13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 4.14. COMMUNICATIONS
- 4.15. DIRECTION GÉNÉRALE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

J'explique le fonctionnement et les différences en ce qui a trait aux quotes-parts de la MRC versus le budget d'une municipalité. Je mentionne ensuite aux maires les différentes sources de revenus de la MRC, soit entre autres les quotes-parts qui sont légiférées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. J'informe les maires que 2019 est la dernière année pour la mesure de transition du programme de partage des revenus sur les ressources naturelles et je rappelle les sommes reçues dans le cadre du Fonds de développement des territoires ainsi que sa répartition.

Je termine en informant les maires qu'en 2010 un comité formé d'élus s'est chargé de revoir les quotes-parts ainsi que leur répartition.

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0 PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018
--

4.1

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Monsieur François Chalifour demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec la fiche de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Les maires posent différentes questions.

4.2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur François Chalifour demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec la fiche de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Les maires posent différentes questions.

4.2.1 Développement entrepreneurial

Monsieur François Chalifour demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec la fiche de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Les maires posent différentes questions.

4.2.2 Développement industriel

Monsieur François Chalifour demande aux maires s'ils ont des questions en lien

avec la fiche de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Les maires posent différentes questions.

4.2.3 Développement touristique

Monsieur François Chalifour demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec la fiche de présentation. Monsieur Chalifour mentionne qu'une erreur s'est glissée sur la fiche de présentation et qu'en ce qui concerne la fréquentation de la Route des Sommets on devrait y lire que c'est la plus fréquentée en Estrie, sur Internet. Aucune question n'est posée. Les prévisions budgétaires sont présentées.

Monsieur Chalifour explique ensuite aux maires que la Municipalité de Lambton a déposé une demande de contribution financière pour le bureau d'accueil saisonnier de Lambton. Monsieur Chalifour fait la lecture de la résolution de la SDEG en lien avec la recommandation.

2018-184

RECONNAISSANCE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LAMBTON

ATTENDU QUE le bureau d'accueil touristique de Lambton a été reconnu par le Ministère du Tourisme comme étant un bureau d'accueil touristique saisonnier, et ce, depuis plus de 15 ans;

ATTENDU QU'une telle reconnaissance vient avec certaines obligations afin de répondre aux exigences qui la régissent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton finance son bureau d'accueil touristique à même les fonds de la Municipalité;

ATTENDU QUE le BAT de la région de Mégantic est supporté par la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a demandé un soutien financier à la Société de développement économique du Granit (SDEG) en 2016;

ATTENDU QU'une entente de partage et de collaboration a été signée en 2016 entre la SDEG et la Municipalité de Lambton;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton, via son comité vitalité Lambton, a demandé à la SDEG que le bureau d'accueil touristique de Lambton soit reconnu par la MRC comme sien et qu'il reçoive par conséquent le même traitement financier que celui de Région Mégantic, situé à Lac-Mégantic;

ATTENDU QU'en octobre 2017 le conseil d'administration de la SDEG a adopté sa résolution 2017-10-25-08 demandant au conseil des maires de se pencher sur la reconnaissance du BAT de Lambton comme étant régional et de contribuer financièrement à ce dernier de façon équitable à celui de la région de Mégantic;

ATTENDU QU'un comité ad hoc a été formé afin de se pencher sur la reconnaissance et le financement du BAT saisonnier de Lambton;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a fait parvenir sa résolution No 18-10-311 demandant au conseil des maires de la MRC du Granit un montant annuel de 8 000 \$ pour le maintien des activités de son BAT saisonnier;

ATTENDU QUE la MRC a confié une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement à la SDEG;

ATTENDU QUE la SDEG confirme la présence de deux pôles stratégiques d'accueil touristique définis par ceux des secteurs du Parc National de Frontenac et de Lac-Mégantic, ainsi que de trois principaux pôles d'offres touristiques incluant les deux précédents et celui du Parc National du Mont-Mégantic;

ATTENDU QUE la SDEG confirme qu'elle n'a pas les ressources humaines suffisantes pour satisfaire à la gestion de 2 bureaux d'accueil touristique;

ATTENDU QUE la SDEG est d'avis que dans une optique de vision régionale, d'unification des municipalités et pour le bénéfice d'un sentiment d'appartenance des municipalités il est impératif de mettre de l'avant une stratégie régionale;

ATTENDU QUE la SDEG est d'avis que la mise en place de cette stratégie régionale bénéficiera à la promotion de la région à l'échelle nationale et internationale;

ATTENDU QUE la SDEG recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de participer financièrement à la hauteur de 8 000 \$ annuellement au maintien des activités du bureau d'accueil touristique saisonnier de Lambton.

ATTENDU QUE la SDEG recommande au conseil des maires de convenir que la Municipalité de Lambton demeure gestionnaire de son bureau d'accueil touristique.

ATTENDU QUE la SDEG recommande au conseil des maires de la MRC de se garder le droit de réviser, annuellement, le financement pour les 2 BAT selon les tendances et les orientations dans le secteur touristique.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est d'avis que l'accueil touristique s'inscrit dans la vision du développement du territoire de la MRC du Granit et accepte de participer financièrement, pour l'année 2019, à la hauteur de 8 000 \$ au maintien des activités du bureau d'accueil touristique saisonnier de Lambton.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la Municipalité de Lambton de demeurer gestionnaire de son bureau d'accueil touristique saisonnier.

QUE la MRC se garde le droit de réviser, annuellement, le financement pour les 2 BAT selon les tendances et les orientations dans le secteur touristique.

QUE la contribution financière de la MRC soit conditionnelle à la réception d'une résolution du Conseil d'administration de la SDEG en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Dossier régional et structurant

Monsieur François Chalifour demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec la fiche de présentation. Aucune question n'est posée. Les prévisions budgétaires sont présentées.

4.3

LOISIRS ET CULTURE

Monsieur François Chalifour demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec la fiche de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Différentes questions sont posées en lien avec les loisirs et la culture.

4.4

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

Monsieur François Chalifour demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec la fiche de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Monsieur Chalifour explique l'historique et le processus d'acceptation du Fonds local d'investissement (FLI). Des questions sont posées en lien avec la gestion des fonds.

4.5

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Madame Suzelle Champoux demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Madame Champoux souligne que 15 municipalités ont bénéficié du programme de subvention RénoRégion en 2018. Aucune question n'est posée. Madame le préfet souligne que notre MRC bénéficie souvent de montants supplémentaires et que notre région est bien servie. Monsieur Ghislain Breton demande si ça peut nuire aux autres demandes de subventions. Non aucunement, c'est complémentaire.

4.6

ENVIRONNEMENT

4.6.1 Cours d'eau

Monsieur Patrice Gagné demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Des questions sont posées en lien avec les milieux humides.

4.6.2 PGMR

Monsieur Patrice Gagné demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Des questions sont posées en lien avec un possible achat commun si des municipalités s'ajoutent à la collecte des matières organiques. Des questions sont aussi posées en lien avec le nombre de collectes des ordures et les quantités enfouies.

Monsieur Pierre Brosseau demande à ce que la problématique de la récupération des bouteilles de verre fasse partie des sujets traités en 2019.

Les maires discutent de la sensibilisation qui doit être faite auprès des citoyens en lien avec le compostage.

J'explique les écarts significatifs des quotes-parts au niveau du transport, entre autres, et d'ajouts de collectes dans les différentes matières.

Des questions sont posées en lien avec l'obtention de comparables en termes de prix.

4.7

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Monsieur Patrice Gagné demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées.

Monsieur Patrice Gagné souligne que 950 heures ont été consacrées aux appels reliés à la collecte des boues de fosses septiques l'été dernier par la coordonnatrice

à la gestion des matières résiduelles et explique le besoin d'engagement d'une ressource dédiée à ce dossier spécifique. Il est demandé que des objectifs mesurables soient compilés afin de valider les avantages à embaucher une ressource. Plusieurs questions sont posées en lien avec le processus de la collecte des boues de fosses septiques et l'appel d'offres pour l'an prochain et l'augmentation de 15 % prévue aux prévisions budgétaires.

4.7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$

Je présente ensuite le règlement d'emprunt en lien avec la réparation de l'équipement servant à traiter les boues de fosses septiques (DAB). J'explique que la répartition présentée dans le projet de règlement était erronée puisqu'elle était sur la base du nombre de fosses à vidanger l'an prochain et non sur le nombre de fosses totales et que par conséquent, cette erreur a été corrigée dans le présent document. Des questions sont posées en lien avec l'ajout de murs pour protéger le DAB.

2018-185

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT SERVANT À TRAITER LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT D'UN MAXIMUM DE 360 000 \$ » décrétant un emprunt maximum de 360 000 \$ soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Monsieur Patrice Gagné demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées.

Des discussions ont lieu en lien avec la répartition de la quote-part PDZA. Les maires s'entendent pour conserver la répartition proposée.

2018-186

RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART PDZA

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la répartition de la quote-part PDZA soit la suivante : 25 % Population + 25 % Richesse Foncière Uniformisée (excluant la valeur des exploitations agricoles

enregistrées uniformisée) + 50 % valeur des exploitations agricoles enregistrées uniformisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9

GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE

Monsieur Rafael Lambert demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Des questions sont posées en lien avec la sécurité du système informatique.

4.10

PRÉVENTION INCENDIE ET SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Je demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Des questions sont posées sur différents sujets.

MONSIEUR JEAN-LUC FILLION QUITTE

4.11

TRANSPORT

Je demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Différentes questions sont posées. Il est entendu de reformuler la répartition des quotes-parts afin de rendre le texte plus compréhensible.

4.12

ÉVALUATION

Je demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Des questions sont posées en lien avec le coût de la fiche et sur le processus de remise d'un permis jusqu'à la visite de l'inspecteur en évaluation. Je rappelle aux maires l'importance que les municipalités transmettent les permis une fois qu'ils sont fermés.

MONSIEUR GABY GENDRON QUITTE

4.13

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Je demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Des questions sont posées en lien avec la révision du Manuel de l'employé.

J'informe ensuite les maires que la MRC prévoit adopter un règlement sur la rémunération des élus et sur l'allocation des dépenses en début d'année prochaine. J'ajoute qu'un comité ad hoc a été formé et qu'une recommandation d'un ajustement de l'ordre de 14 % au niveau des jetons de présences a été faite. Plusieurs discussions ont lieu au niveau de cet ajustement. Je mentionne aux maires qu'à compter de 2019, l'allocation aux élus sera imposable au fédéral et que 6,6 % d'ajustement est nécessaire pour équilibrer les pertes monétaires. J'ajoute que les

7,4 % supplémentaires sont justifiés entre autres pour compenser pour les représentations auprès de certains comités que la MRC ne pourra plus rémunérer. Je termine en expliquant que malgré cet ajustement, la rémunération des élus de la MRC du Granit demeure très inférieure à celle de la moyenne provinciale.

2018-187

AJUSTEMENT - RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le règlement sur la rémunération des élus prévoit un ajustement de l'ordre de 14 % en ce qui a trait au salaire des élus pour leurs présences aux rencontres des différents comités admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14

COMMUNICATIONS

Je demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Des discussions ont lieu au niveau d'une vigie pour les opportunités de subventions et du manque de temps dans les municipalités pour compléter les demandes. Il est entendu que l'agente aux communications continue de faire la vigie et que les informations soient transmises aux municipalités.

4.15

DIRECTION GÉNÉRALE

Je demande aux maires s'ils ont des questions en lien avec les fiches de présentation. Les prévisions budgétaires sont présentées. Des discussions ont lieu au niveau de la planification stratégique. Les maires demandent à ce que la priorité soit mise sur la planification en 2019. Des discussions ont ensuite lieu sur la mise en place de l'évaluation du personnel et d'envisager le processus de l'étiquette *Employeur de choix*.

Je distribue les sommaires des quotes-parts 2018 et 2019 à chacun des maires. Plusieurs questions sont posées.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-188

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil des maires du 17 novembre 2018 soit levée,
il est 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale